

1. Objet et engagement climatique

Le présent Plan d'Action Climat formalise la mise en œuvre opérationnelle de la Politique Climat de Linman & Associés. Il couvre la période 2026-2029 et précise les objectifs, indicateurs, responsabilités, ressources, modalités d'engagement des parties prenantes et mécanismes de suivi associés à l'action climatique de l'entreprise.

Linman & Associés maintient son engagement à contribuer, dans le cadre de son périmètre d'activité, aux efforts collectifs visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'ambition de l'Accord de Paris.

Compte tenu de son activité de cabinet de recrutement et de conseil en ressources humaines, les principaux postes d'action identifiés concernent notamment les déplacements professionnels, la consommation énergétique des bureaux, le papier et les fournitures, les équipements, les usages numériques et la gestion des déchets.

2. Périmètre

Le plan s'applique aux activités directement exploitées par Linman & Associés et à l'ensemble de ses collaborateurs. Son pilotage porte prioritairement sur les impacts sur lesquels l'entreprise dispose d'une capacité directe de décision ou d'influence.

3. Situation de départ et pratiques déjà déployées

À la date d'adoption du présent plan, plusieurs mesures sont déjà intégrées au fonctionnement courant de Linman & Associés :

- chaque nouveau collaborateur reçoit une gourde réutilisable lors de son arrivée ;
- les déplacements professionnels entre Nantes et Paris sont réalisés en train ;
- le papier bureautique acheté est recyclé et certifié FSC ;
- un dispositif de tri des déchets est accessible à proximité immédiate des bureaux.

Ces pratiques constituent le niveau de référence du plan. Les objectifs ci-dessous visent à les maintenir, à en assurer le suivi et à renforcer progressivement la mesure des impacts.

4. Objectifs SMART et indicateurs 2026-2029

Axe	Objectif SMART	Indicateur / preuve	Échéance	Pilote
Mobilité Nantes-Paris	Maintenir 100 % des déplacements professionnels Nantes-Paris en train, hors situation exceptionnelle documentée rendant le rail matériellement impossible ou incompatible avec la mission.	% de trajets Nantes-Paris réalisés en train ; justificatifs de transport / notes de frais.	Suivi annuel 2026-2029	Direction

Déplacements professionnels	À compter du 01/01/2027, suivre annuellement 100 % des déplacements professionnels faisant l'objet d'une note de frais, en distinguant au minimum train, avion et véhicule. Établir un état de référence 2027 et fixer, avant le 31/03/2028, un objectif quantifié de réduction des émissions associées.	Registre annuel des déplacements ; répartition par mode ; état de référence 2027 ; objectif de réduction formalisé.	Référence au 31/12/2027 ; cible de réduction au 31/03/2028	Direction / administration
Papier	Maintenir 100 % des achats de papier bureautique en papier recyclé et certifié FSC sur toute la période du plan.	% des achats conformes ; factures / fiches produits.	Contrôle annuel 2026-2029	Administration
Réemploi / plastique	Maintenir l'équipement de 100 % des collaborateurs en gourde réutilisable et remettre une gourde à 100 % des nouveaux collaborateurs au plus tard lors de leur intégration.	% des collaborateurs équipés ; factures d'achat ; checklist d'intégration.	Permanent 2026-2029	Direction / administration
Déchets	Maintenir l'accès de 100 % des collaborateurs au dispositif de tri situé à proximité immédiate des bureaux et vérifier au moins une fois par an son accessibilité et son maintien.	Vérification annuelle documentée ; photographie datée / compte rendu.	1 contrôle par an 2026-2029	Direction / administration
Mesure climat	Établir avant le 31/12/2027 un état de référence quantifié des principaux postes climatiques directement mesurables, comprenant a minima les déplacements professionnels et, lorsque les données sont accessibles, la consommation énergétique des bureaux.	Tableau de référence ; données de déplacements ; données ou justificatifs énergétiques disponibles.	31/12/2027	Direction
Achats et équipements	À compter de 2027, intégrer un critère environnemental documenté dans 100 % des décisions d'achat significatives de fournitures et équipements de bureau, lorsque plusieurs solutions comparables sont disponibles.	% des achats significatifs évalués ; facture, fiche produit ou note de choix.	Suivi annuel 2027-2029	Direction / administration
Sensibilisation	Réaliser au minimum une communication ou action interne annuelle consacrée aux pratiques environnementales et au suivi du Plan d'Action Climat.	Support, email, compte rendu ou relevé d'action.	1 fois/an 2026-2029	Direction

Principe de prudence : aucune réduction historique d'émissions n'est revendiquée sans donnée de référence quantifiée. La première mesure consolidée servira à fixer des objectifs de réduction supplémentaires, mesurables et vérifiables.

5. Ressources affectées à la mise en oeuvre

La Direction de Linman & Associés assure la responsabilité du Plan d'Action Climat. Compte tenu de la taille de l'entreprise, le dispositif repose sur une organisation proportionnée à ses activités.

- Ressources humaines : Direction, avec appui des fonctions administratives et participation de l'ensemble des collaborateurs.
- Ressources techniques : factures, notes de frais, justificatifs de transport, données d'achat, tableaux de suivi et outils bureautiques internes.
- Ressources matérielles : gourdes réutilisables, papier recyclé certifié FSC et dispositif de tri accessible aux collaborateurs.
- Ressources financières : dépenses nécessaires au maintien des actions, à l'achat de fournitures responsables et, le cas échéant, aux outils de mesure ou actions complémentaires validés par la Direction.

Les ressources sont réévaluées lors de la revue annuelle. Toute action nécessitant un budget ou un moyen complémentaire fait l'objet d'une décision de la Direction.

6. Engagement des parties prenantes

Les collaborateurs constituent les principales parties prenantes internes du plan. Ils sont associés par l'application des pratiques de mobilité, de tri, de sobriété et d'achat, par les communications internes annuelles et par la possibilité de transmettre à la Direction toute proposition d'amélioration.

Les fournisseurs, prestataires, bailleurs ou gestionnaires de site peuvent être sollicités lorsque leurs informations sont nécessaires au suivi des consommations, des achats, des déchets ou des impacts associés. Lorsque plusieurs solutions comparables existent, Linman & Associés peut intégrer des critères environnementaux dans ses décisions d'achat et de prestation.

7. Suivi, revue annuelle et amélioration continue

Un suivi des objectifs et indicateurs est réalisé au minimum une fois par an. La Direction examine les résultats obtenus, les écarts éventuels, la disponibilité des données, les difficultés de mise en oeuvre et les propositions d'amélioration.

À l'issue de cette revue, Linman & Associés peut ajuster les actions, les ressources, les indicateurs ou les objectifs afin d'améliorer sa performance environnementale. Toute modification substantielle est documentée dans la version actualisée du plan ou dans le relevé de revue annuelle.

8. Tableau de suivi annuel

Indicateur	2026	2027	2028	2029	Commentaire / action
% trajets Nantes-Paris en train	À renseigner				
% papier recyclé + FSC	À renseigner				
% collaborateurs équipés d'une gourde	À renseigner				
Accès au dispositif de tri vérifié	À renseigner				
Déplacements suivis par mode	-	À établir			
État de référence climat établi	-	À établir			
Achats significatifs avec critère environnemental	-	À suivre			
Action / communication de sensibilisation	À renseigner				

Les mentions « À renseigner » sont volontairement laissées ouvertes dans la version initiale : elles doivent être complétées à partir des justificatifs disponibles afin de ne pas créer de données non vérifiées.

9. Publication et accessibilité publique

Le présent Plan d'Action Climat a vocation à être accessible publiquement aux parties prenantes de Linman & Associés, notamment depuis le site internet de l'entreprise. La version publique doit être maintenue accessible pendant sa période d'application.

URL publique du document : <https://linmanetassocies.fr/a-propos/engagements/>

Date de mise en ligne : 03/09/2026

10. Révision du Plan et de la Politique Climat

Le présent Plan d'Action Climat et la Politique Climat associée font l'objet d'une révision formelle au minimum tous les 36 mois. Une révision anticipée peut être engagée en cas d'évolution significative des activités, des impacts environnementaux, de la réglementation, des données disponibles ou des engagements de Linman & Associés.

La prochaine révision formelle interviendra au plus tard en septembre 2029.

11. Approbation par l'organe de gouvernance

Le présent Plan d'Action Climat 2026-2029 est soumis à l'approbation de la plus haute instance de gouvernance de Linman & Associés. Par sa signature, celle-ci approuve les objectifs et modalités de suivi décrits dans le document et s'engage à mettre à disposition les ressources proportionnées nécessaires à leur mise en oeuvre et à leur amélioration continue.

Fait à : Nantes

Le : 03/09/2026

Lynda Stien

Directrice Générale Linman & Associés

